



Liberté Egalité Fraternité

BUDGET PRIMITIF 2016 – NOTE DE PRESENTATION

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le projet de Budget Primitif 2016 est équilibré en dépenses et en recettes à 15,9 M€ (16,4 M€ en 2015), dont :

- 13,1 M€ en section de fonctionnement (*14 M€ en 2015*) ;
- 2,8 M€ en section d'investissement (*2,4 M€ en 2015*).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent dans ce projet de budget primitif à **12 470 588 €** (contre 12 839 619 € au BP 2015).

Charges à caractère général :

Ce chapitre comprend l'essentiel des dépenses de fonctionnement courantes des services, pour un montant total de 2 779 352 € (3 018 220 € au BP 2015).

La diminution des crédits affectés à ce chapitre s'explique par le transfert de charges opéré au profit de la Communauté urbaine en matière de voirie et d'éclairage public.

La commune conserve néanmoins une partie des charges attachées à ces compétences, afin d'assurer l'entretien des équipements qui restent dans son domaine (principalement : les voies, places et parkings attenants à des équipements publics, l'éclairage des espaces publics relevant du domaine de la Commune).

En outre, dans le contexte financièrement tendu que nous traversons, les choix opérés entendent préserver une présence forte de la Commune dans les domaines de compétences clef du lien social que sont l'action éducative, les sports, la vie associative, la culture et la solidarité.

Afin de comparer ce chiffre sur des bases identiques avec le budget précédent, il convient de le corriger des travaux en régie qui ont vocation à être basculés en section d'investissement (41 800 € en 2016 ; 49 900 € en 2015).

Charges de personnel :

Les dépenses du chapitre 012 (charges de personnel) s'élèvent à 8 211 422 €, à comparer aux 8 369 055 € inscrits au BP 2015.

Afin d'analyser la variation de ce chapitre de dépenses, il convient de préciser que la masse salariale afférente aux agents transférés à la Communauté Urbaine représente 187 000 € environ.

La masse salariale corrigée de ce chiffre varierait donc de 0,36 % de BP à BP, ce qui constitue un véritable effort en matière d'organisation, lorsque l'on sait qu'il intègre toujours une politique de promotion et d'avancement de grades en faveur des agents.

Parallèlement en matière d'effectifs, la politique proposée est de concentrer les efforts budgétaires sur l'action éducative, la culture et la prévention.

Participations et subventions versées :

Ce poste de dépenses, qui comprend principalement les contributions aux budgets annexes et les subventions aux associations, s'élève à 1 365 314 € contre 1 336 544 € au BP 2015.

Comme annoncé précédemment, cette prévision comprend une somme de 38 500 € affectée au dispositif de médiation qui se met en place à l'échelle de plusieurs communes de l'agglomération.

L'augmentation affichée sur ce chapitre de dépenses se comprend également par la forte augmentation de la subvention d'équilibre versée au CCAS (+ 43 550 € par rapport au BP 2015), conséquence logique de forte diminution annoncée des aides de l'Etat au Programme de Réussite Educative.

Atténuations de produits :

Ce chapitre de dépense comprend la participation de la Ville au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), instauré en 2012, et dont le montant est appelé à augmenter jusqu'en 2016. La Ville de Quetigny est appelée à contribuer à ce nouveau dispositif de péréquation, pour un montant estimé à 64 000 € en 2016 (contre 50 000 € au BP 2015).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent dans ce projet de budget primitif à **13 024 163 €** (contre 13 943 756 € au BP 2015).

Les impôts ménages :

Le produit fiscal attendu pour 2016 est évalué à 4 780 000 € environ, en tenant compte d'une variation des taux de 1 %. Cette estimation correspond à une augmentation de 80 000 € seulement par rapport au BP 2015.

Les ressources reversées par la Communauté d'agglomération :

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), est inscrite au même niveau qu'en 2015, soit 884 532 €.

L'attribution de compensation, qui s'élevait à 4 356 610 € en 2014, a été révisée en 2015 à l'aune du transfert de charges à la Communauté Urbaine nouvellement créée.

Le montant de l'Attribution de Compensation a été calculé à 3 702 511 € en 2016, la différence de 654 099 € correspondant au coût évalué de la charge transférée.

Cette différence négative sur nos recettes, additionnée à la diminution des dotations de l'Etat, explique en très grande partie la forte baisse des recettes de fonctionnement de ce budget.

Les autres impôts et taxes :

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) est estimée à 240 000 € pour 2016 (250 K€ en 2015).

Les droits de mutation sont attendus à hauteur de 170 000 €, ce qui constitue une hypothèse de stabilité par rapport au BP 2015.

Les compensations fiscales versées par l'Etat :

Cette catégorie de recettes est inscrite pour à 136 000 €, traduisant un recul de 7,5 % par rapport à 2015.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

La Dotation forfaitaire, qui constitue la part principale de la DGF, est inscrite pour 805 000 €, contre 1 075 257 € perçus en 2015.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), qui constitue quant à elle la part dite de péréquation, est attendue au même montant qu'en 2015 : 385 170 €

Les produits des services :

Leur montant prévisionnel est revu à 534 900 € (546 700 €), traduisant à la fois des variations dans les revenus des usagers servant de base au calcul des tarifs, et des baisses de fréquentation de certains services.

Les produits des immeubles et du patrimoine, les redevances d'occupation du Domaine Public (RODP)
Le produit attendu est globalement de 238 500 € (220 100 € au BP 2015)

Les subventions de fonctionnement reçues

En dehors des recettes du « bloc financier » (Dotations, compensations fiscales), les subventions reçues de la CAF, de l'Etat, des autres collectivités territoriales, sont évaluées à 711 750 €.

Les loyers et produits versés par les concessionnaires

Ce chapitre est globalement stable. Il est évalué à 115 900 € pour 2016 (115 800 € en 2015).

ANNUITE DE LA DETTE ET AUTOFINANCEMENT DEGAGE

L'annuité de la dette inscrite budgétairement 312 500 € (*contre 311 800 € au BP 2015*).

L'autofinancement brut, qui résulte en premier lieu de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, ressort à 598 875 € (après retraitement des travaux en régie), contre 1 164 037 € au BP 2015.

Cette baisse significative s'explique par deux facteurs :

- Le premier est technique : il s'agit de la révision de l'attribution de compensation du Grand Dijon, qui tient compte des charges transférées aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.
- Le second est financier : il résulte de la baisse des dotations de l'Etat, qui impacte notre budget dans les proportions précisées plus haut.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement brutes inscrites au Budget Primitif 2016 s'élèvent à 2 504 100 €.

Ce chiffre peut être complété des crédits prévus pour les travaux en régie (41 800 €), qui correspondent à des investissements réalisés directement par les agents de la collectivité.

Les principales dépenses d'équipement proposées dans ce budget sont présentées ci-dessous :

Opérations foncières et immobilières

Les crédits qu'il vous est proposé d'inscrire au budget 2016 concernent :

- L'acquisition par la commune du bâtiment cédé par la MFR dans le cadre de la restructuration de ses activités, pour 1 215 000 € ;
- L'acquisition d'une propriété située avenue du stade pour 325 000 €, dans le cadre du projet d'aménagement d'une nouvelle centralité ;
- L'achat d'un terrain nu situé boulevard de Bellevue, pour 18 000 €, afin de constituer une réserve foncière pour la commune.

Nouvel équipement multi-accueil petite enfance

La réalisation de ce bâtiment appelé à prendre le relais de la Maison de l'enfant Maria Montessori (crèche et halte-garderie) s'étalera sur plusieurs années, comme l'ensemble des équipements qui viendront prendre place dans le projet de construction d'une nouvelle centralité. L'année 2016 devrait consacrer le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre et des études associées. 145 000 € sont prévus pour cela.

Nouvel équipement d'animation culturelle

Les crédits prévus pour l'exercice 2016, soit 32 000 €, devront permettre d'engager une mission de programmation technique de ce nouvel équipement public.

Rénovation de l'école maternelle des Aiguisons

Il vous est proposé d'engager en 2016 un programme de rénovation complète des locaux de cette école, qui devrait s'étaler sur 4 ans, les travaux pouvant être réalisés par tranches au cours des congés scolaires. La maîtrise d'œuvre de cette opération sera réalisée en interne, par les services techniques de la Ville. Les crédits prévus à ce titre pour l'année 2016 s'élèvent à 220 000 €.

Rénovation de la salle Nelson Mandela : 110 700 €

Les travaux prévus concernent la réfection de la toiture de ce bâtiment, pour 57 500 €, ainsi que des travaux d'aménagement intérieur pour 53 200 €, afin de proposer aux quetignois un équipement durablement rénové.

Travaux d'aménagement des espaces publics : 142 000 €

Dans le cadre d'un crédit global de 142 000 €, sont notamment prévus, outre les habituels aménagements des espaces verts, le remplacement des bornes permettant de contrôler les accès à la place centrale Roger Rémond et à la place Abbé Picard.

Travaux de rénovation du patrimoine bâti : 121 000 €

Dans ce cadre, les crédits inscrits pour engager la réalisation des travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées s'élèvent notamment à 50 000 €.

Logiciels et matériel informatiques : 58 300 €

Ces crédits permettront à la collectivité de maintenir à jour son parc d'ordinateurs et de logiciels, et de mener à son terme le renouvellement des alarmes dans les bâtiments municipaux.

Équipement des écoles : 70 500 €

Ces crédits seront notamment dédiés à du mobilier, mais également, pour 49 500 €, à des équipements informatiques qui comprennent le renouvellement de parcs d'ordinateurs dans les écoles des Huches et de la Fontaine aux jardins, ainsi que la mise en place progressive de tableaux blancs interactifs.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

FCTVA

Le montant attendu au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), fondé sur les dépenses d'équipement réalisées en 2015, est estimé à 160 000 €.

Créances à long terme

L'échéance annuelle de paiement du bâtiment cédé à la Mutualité française dans la zone des Charrières représente 55 220 €.

Emprunt :

Le Budget Primitif 2016 est équilibré par un montant d'emprunt prévisionnel de 2 013 555 € dans l'attente de la reprise du résultat 2015 au prochain Budget Supplémentaire.

BUDGET ANNEXE DE LA SAISON CULTURELLE

Le budget proposé au titre de la saison culturelle est équilibré à 158 200 € en dépenses et en recettes (*contre 159 200 € au BP 2015*).

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues dans ce budget comprennent les frais d'organisation des spectacles produits, les cachets des artistes et le financement de la résidence d'artistes.

Les recettes de billetterie sont estimées à 15 000 €.

Les subventions attendues de la DRAC s'élèvent à 10 000 €.

La subvention à verser par le budget de la Ville serait ainsi de 133 200 € (*contre 136 400 € au BP 2015*).

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE MUNICIPALE D'EXPANSION ET D'EQUIPEMENT

Le budget 2016 ne comprend à ce jour aucune inscription sur le budget de la Régie Municipale, qui sera nécessairement ouvert après reprise du résultat de l'exercice 2015.